

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 MAI 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28

Convocation du 15.05.2023
Affichage du 15.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Beaulieu suite à la convocation du 15.05.2023, affichée le quinze mai 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEI Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), Mme BRAULT Roselyne, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), Mme LEROY Céline, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.05.109

OFFICE DE TOURISME : MODIFICATION DES TARIFS

Par délibération n°2017.12.330, le conseil communautaire votait le 8 décembre 2017 les tarifs applicables pour le fonctionnement de l'office de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2018

Des tarifs complémentaires ont été apportés par différentes délibérations (n°2019.05.166, n°2019.11.308, n°2021.014.114, n°2021.07.157 et n°2022.05.109)

Il convient de compléter ces tarifs par les suivants :

Désignation	Prix Public
Pays du Perche n°39-40-41	8.80 €
Cahiers percheron n° 230-231	16.00 €
Pays du Perche Forêts et Paysages du Perche	11.80 €
Muse du Perche 22-23 et été 23	6.00 €
Visite guidée (5 personnes minimum, gratuit pour les moins de 12 ans	3.00 €

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Président à appliquer les tarifs désignés ci-dessus de l'office de Tourisme.

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du

Le Président,
Emmanuel BESCO
COMMUNAUTE DE COMMUNES
des HAUTS DU PERCHE
61290 LONGNY-LES-VILLAGES